



Syndicat Mixte  
d'Aménagement  
du Bassin Versant  
de la Dheune

Siège social :  
23, avenue Georges Pompidou  
71100 CHALON-SUR-SAONE

☎ : 06.68.83.48.79  
@ : sbvdheune@orange.fr

## Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 17 mars 2022 à 18h30 à Beaune

### 🚩 Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 22 février 2022.
- Examen et vote des comptes administratifs et de gestion 2021.
- Examen et vote du budget primitif 2022.
- Projet de restauration écologique de la Lauve à Ladoix-Serrigny.
- Informations et questions diverses.

Nombre de délégués en exercice :	29
Nombre de délégués présents :	22
- Titulaires :	16
- Suppléants :	6
Excusés :	7
Date de convocation :	10/03/2022

**Présents :** COSTE Xavier, BATAULT Philippe, ALLEXANT Joël, CARTIER Jean-Claude, BOURGOGNE Jean-Paul, MARTIN Gilles, DEMOUGEOT Serge, PERDRIER Michel, CARION Alain, LABULLE Marc, GARNIER Jean-Frédéric, POIGNANT Gérard, MALSERT Gilles, JUNON Régis, BOTTOU Yves-Patrick, VÉRET Dominique, FRIZOT Jean-Marc, MAILLIOT Marc, MIKOLAJSKI Guy, VARRAULT Éric, GAUSSENS Annie, GESTE James.

**Excusés représentés :** VALLET Jean-Christophe représenté par PERDRIER Michel, PASCAL Alexandra représentée par CARION Alain, ALEXANDRE Jean-Claude représenté par VÉRET Dominique, SÉRAFIN Jean-Paul représenté par BOTTOU Yves-Patrick, JANNOT Éric représenté par MIKOLAJSKI Guy, CHATRY Georges représenté par VARRAULT Éric.

**Excusés :** PYS Yves, ATHANASE Olivier, BERGERET Vincent, REBILLARD Éric, BARRÉ Olivier, SALCE Enio, MYOTTE Denis.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Comité syndical, en application de l'article L2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité ne pas avoir recours au vote à scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. M. Régis JUNON est désigné secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2022**

Le Comité syndical, en application des articles L5211-1 et L2121-23 du CGCT, a approuvé le compte-rendu de la séance du 22 février 2022 à l'unanimité.

### **EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2021**

#### ❖ **COMPTE ADMINISTRATIF**

A l'issue de la présentation détaillée du compte administratif, M. le Président ayant quitté la salle pour le temps nécessaire et sur la proposition de M. Xavier COSTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- D'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessous dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2021.

Résultat exercice du 01/01 au 31/12/2021					
Investissement			Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	243 920,32	Dépenses	Prévu	441 572,23
	Réalisé	44 916,86		Réalisé	249 507,69
Recettes	Prévu	243 920,32	Recettes	Prévu	441 572,23
	Réalisé	31 742,27		Réalisé	203 797,54

Résultat de clôture		
	2020	2021
Investissement	+ 83 178,05	+ 70 003,46
Fonctionnement	+ 139 058,23	+ 93 348,08
<b>Résultat global</b>	<b>+ 222 236,28</b>	<b>+ 163 351,54</b>

#### ❖ **COMPTE DE GESTION**

Le Président a expliqué au Comité syndical que le compte de gestion est établi par M. le Trésorier Principal de Nuits-Saint-Georges à la clôture de l'exercice.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020, celui de tous les titre de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que tout est conforme.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :**

- **D'approuver le compte de gestion 2021.**

#### **EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Président a rappelé que le budget primitif 2022 fait suite au débat d'orientations budgétaires qui a été présenté au Comité syndical lors de la séance du 22 février 2022 et que ledit budget exposé ce jour dans le détail reprend les résultats validés par M. le Trésorier Principal de Nuits-Saint-Georges.

Il a poursuivi en indiquant que l'équilibre général du BP est arrêté selon les montants suivants :

- Fonctionnement : 348 232,08 €
- Investissement : 252 185,06 €

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide par 21 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :**

- **D'approuver le budget primitif 2022 ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues au budget primitif 2022, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, des Conseils Départementaux de Côte d'Or et de Saône-et-Loire.**
- **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Détail du budget voté joint en annexe au présent compte rendu.

#### **PROJET DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA LAUVE A LADOIX-SERRIGNY**

Après les propos introductifs de M. le Président, Nicolas JOUAN, Chargé de mission, a présenté le projet à l'aide d'un diaporama.

- **Contexte**  
Traversée urbaine et faible diversité des habitats aquatiques et lit surélargi.
- **Objectifs**  
⇒ Améliorer les fonctionnalités de la Lauve,

- ⇒ Sécuriser le cheminement piétonnier,
- ⇒ Réaliser une étude dimensionnement hydraulique.

**Montant prévisionnel : 7 000€ TTC.**

**Diaporama de présentation joint en annexe au présent compte rendu.**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Nicolas JOUAN, chargé de missions et Florian DELECOURT, Technicien de rivière, ont présenté les deux projets de mise en défens sur la Dheune à Saint Martin en Gâtinois et à Saint Jean de Trézy. A la suite, ils ont exposé le calendrier 2022 d'avancement des études suivantes :

- ✓ Rétablissement de la continuité écologique au droit du Moulin Bourguignon
- ✓ Réintégration de la Bouzaize en traversée urbaine de Beaune

**Diaporama de présentation joint en annexe au présent compte rendu.**

### **Lutte contre les espèces invasives :**

M. le Président s'est fait le rapporteur des échanges qu'il a eus avec la Fédération des Chasseurs de Saône et Loire concernant la régulation des ragondins et des rats-musqués. La FDC71 peut en effet conventionner avec le syndicat (*secteur Saône et Loire*) pour contribuer à la mise en place de campagne d'actions de chasse et de piégeage moyennant une indemnisation de 3,00€ par capture.

- ✓ Les membres du Comité syndical ont trouvé cette proposition intéressante mais convenu que pour optimiser le dispositif et harmoniser les indemnisations à l'échelle du bassin versant, il fallait vérifier si la Fédération des Chasseurs de Côte d'Or (FDC21) offrait le même type de convention.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clôturé la séance à 19h30.



